



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°6
DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 09 septembre 2026.

Etaient présent :

Mesdames : BERNARD Martine, BREMAUD Brigitte, DUFOUR Marie-Thérèse, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, ZILLER Fanny.

Messieurs : ANGEBAUD Roger, BALLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Absents :

Madame CORNEC Marie-Eve a donné procuration à Madame DUFOUR Marie-Thérèse
Madame BARTHELEMY Christine a donné procuration à Madame BREMAUD Brigitte

Assistait également à la réunion :

Madame GARGADENNEC Cécile, Responsable des Ressources humaines

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre d'absents : 2
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 23

2026-09-14-60

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur KERE Bernez, adjoint aux associations, informe les élus que des nouvelles demandes de subventions sont arrivées en Mairie à savoir :

- Création d'une nouvelle association « Ensemble Tissons du Lien »
- Association Obozard
- Association Kan Ar Galon
- Association Prismunivers

Monsieur KERE Bernez, informe que ces subventions ont été étudiées en bureau municipal et qu'il est proposé de verser à chaque association une subvention de 250 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- Valide le versement de 250 € pour les associations « Ensemble Tissons du Lien » Kan Ar Galon et Prismunivers
- Dit que les crédits nécessaires sont portés au compte 65748 du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 19 voix pour et 4 absentions (DUFOUR Marie-Thérèse, CORNEC Marie Eve, LAGADEC Patrice, LECLERE Loïc) :**

- Valide le versement de 250 € pour l'association Obozard
- Dit que les crédits nécessaires sont portés au compte 65748 du budget.

Pour copie certifiée conforme.

A Plozévet, le 14 septembre 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.

